



CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA

Service des Communications

RÈGLEMENTS APPLICABLES AUX JOURNALISTES ACCRÉDITÉS POUR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA (CECC)

Le service des Relations avec les médias de la CECC requiert que tous les journalistes qui souhaitent couvrir l'Assemblée plénière annuelle, soumettent à l'avance leur demande d'accréditation. Le [formulaire de demande](#), qui doit être signé par le rédacteur en chef du journaliste ou autre directeur, est disponible en ligne avant le début de l'Assemblée plénière accessible à la couverture médiatique.

La CECC se réserve le droit de rejeter la demande. Les journalistes accrédités recevront une trousse d'information comprenant une copie de l'ordre du jour de la portion à laquelle ils sont invités à assister. Cette année, les observateurs invités et les journalistes accrédités seront présents le lundi 24 septembre jusqu'à 17 h et le mardi 25 septembre jusqu'à midi.

Les photographes et les équipes de télévision peuvent être admis pendant un délai limité au cours de la réunion annuelle de l'Assemblée plénière. Toutefois, ils doivent travailler sur le pourtour de la salle de réunion et ne pas circuler le long des allées où ils pourraient gêner le déroulement de la réunion.

Lors des points de presse et/ou d'une conférence de presse, les questions posées par les journalistes ne peuvent porter que sur le(s) sujet(s) des communiqués de presse ou les sujets abordés par le porte-parole de la CECC. Lorsque la conférence de presse ou le point de presse est terminée, les journalistes ayant des questions supplémentaires à poser peuvent demander des éclaircissements. Ceci doit se dérouler sur place, immédiatement après la rencontre.

Les caméras de télévision peuvent enregistrer les conférences de presse de la CECC mais doivent utiliser les ressources (tel que *media feed*) fournies.

Pour avoir des entrevues avec les évêques, les médias doivent présenter une demande lorsqu'ils soumettent leur demande d'accréditation ou lors de leur présence à la Plénière. Les journalistes n'ont pas accès aux évêques pendant les pauses café et les repas. Des locaux seront mis à leur disposition, au cas par cas, pour les entrevues avec la télévision, la radio et la presse écrite.

Tous les médias accrédités sont priés de respecter ces règlements. La CECC se réserve le droit de refuser l'entrée à n'importe quel média professionnel et de rejeter ou révoquer une accréditation à tout moment.

**Veillez noter que la portion de la Plénière ouverte aux médias est,
cette année, le lundi 24 septembre jusqu'à 17 h et
le mardi 25 septembre jusqu'à 12 h.**